



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

commémorations

Question écrite n° 53497

Texte de la question

M. Éric Raoult attire l'attention de M. le secrétaire d'État à la défense et aux anciens combattants sur la célébration de la libération de la France. En effet, l'exemple de la célébration du débarquement en Normandie, le 6 juin 2009, ne permet pas de rappeler que le front de l'est, avec le sacrifice important des forces soviétiques, a joué un rôle déterminant dans l'issue du conflit. Les autorités russes sont souvent froissées par l'absence d'invitation à participer aux dates anniversaires de la libération de notre pays. La France est pourtant honorée et invitée régulièrement par ces mêmes autorités dans le cadre notamment des faits d'armes de l'escadrille Normandie-Niémen. Ce qui peut être considéré comme un oubli se renouvelle malheureusement depuis plusieurs années. Il conviendrait donc d'imaginer que notre pays puisse choisir une date dans le calendrier patriotique russe, liée à la Seconde Guerre mondiale afin de corriger cette situation. D'autre part, il serait également utile de veiller au rappel de la part capitale prise par la Russie soviétique dans l'issue de ce conflit. Il lui demande donc de lui préciser sa position sur ce dossier.

Texte de la réponse

Dans chaque pays, le principe des commémorations est de rappeler les grands événements historiques survenus sur le territoire national au cours des conflits contemporains. En France, c'est dans ce cadre que prennent place, notamment, les cérémonies organisées autour du souvenir du débarquement allié du 6 juin 1944 en Normandie. C'est également dans ce cadre qu'en Russie la mémoire de l'escadrille Normandie-Niemen est honorée. Il reste que, sur le plan historique, la participation des troupes soviétiques à la victoire sur le nazisme fait incontestablement partie des éléments déterminants. Cette année 2009 ouvre un cycle commémoratif marquant le 70e anniversaire de la Seconde Guerre mondiale. Dans cette perspective, un calendrier pluriannuel va être élaboré, recensant les événements susceptibles de donner lieu à des manifestations, notamment internationales. À cette occasion, la possibilité d'organiser une cérémonie franco-russe pourrait être examinée.

Données clés

Auteur : [M. Éric Raoult](#)

Circonscription : Seine-Saint-Denis (12^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 53497

Rubrique : Cérémonies publiques et fêtes légales

Ministère interrogé : Défense et anciens combattants

Ministère attributaire : Défense et anciens combattants

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 30 juin 2009, page 6296

Réponse publiée le : 6 octobre 2009, page 9445